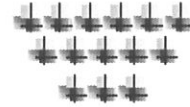




Les brèves du conseil municipal Séance du 4 octobre 2013



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2013 EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil treize le quatre octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel ROLET, 1^{er} Adjoint (de 19 h 00 à 20 h 00) et M. Jean-Pierre MARTIN, Maire (à partir de 20 h 00).

PRÉSENTS : Mmes et MM. Valérie CASSARD - Jean-Marc DESCHAMPS - Stéphane DODANE - Barbara KURTZMANN - Patrick LAMBERT-COUCOT - Josette LANGUEBIEN - Jean-Pierre MARTIN (à partir de 20 h 00) - Jérôme NICOLET - Daniel ROLET - Stéphane SAUCE - Jean-Marie TRIPARD.

EXCUSÉS : Mmes Nadine BROSSARD - Anne DESSIRIER – M. Mohamed ROD.

Mme Valérie CASSARD a été nommée secrétaire de séance.

Dans l'attente de l'arrivée de M. le Maire, le 1^{er} Adjoint, M. Daniel ROLET, ouvre la séance du conseil municipal. Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Tarifs de l'affouage

Décision soumise à la prochaine séance car la réunion de la commission bois a été reportée.

Classement de la voirie communale

Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, dans le cadre de la réorganisation et la mise à jour de la voirie communale :

- décide de classer en voies communales les voies à caractère de rues, de places et de chemins conformément aux tableaux et plans joints à la présente ;
- précise que ce classement porte la longueur des voies communales à 20 988 m.

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. Daniel ROLET rappelle que ce contrat a été signé pour une durée de 15 ans le 1^{er} novembre 2009 et en énonce les grandes lignes. Il explique que les travaux sur les regards seront réglés grâce à un fonds de travaux (de l'ordre de 3 000 €/an et reconductibles s'ils ne sont pas dépensés). A ce titre, un arrêté de circulation a été pris jusqu'au 24 octobre prochain. Pour information, la commune de Nancray est dotée de 206 avaloirs et de 302 regards.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission « assainissement – eau – électricité » et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif en 2012.

Bâtiment des associations/Espace du Vaizot : avenant au marché de travaux

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a entrepris des travaux de réhabilitation du bâtiment des associations/Espace du Vaizot. Il apparaît que des travaux supplémentaires s'imposent pour lesquels un avenant doit être établi pour le lot suivant :

- lot n° 1 voirie réseaux divers – entreprise BONNEFOY :
 - marché initial..... 281 492,23 € TTC
 - avenant n° 1..... 7 018,13 € TTC
 - avenant n° 2..... 32 510,05 € TTC soit + 11,55 % du marché initial
 - Total 321 020,41 € TTC

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les travaux supplémentaires estimés à 32 510,05 € TTC portant le montant du marché de travaux susvisé de 288 510,36 € TTC (marché initial + avenant n° 1) à 321 020,41 € TTC ;
- autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 et toute pièce relative à ce dossier ;
- précise que ces nouvelles dépenses d'investissement seront prises en charge à l'article 2313 du budget principal.

P.L.U.

Le commissaire enquêteur assurera à la mairie des permanences durant l'enquête publique qui se déroulera du 4 novembre au 4 décembre 2013. Ses horaires de permanence, qui seront également communiqués dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, sont les suivants :

lundi 4 novembre 2013 de 16 h 00 à 19 h 00
samedi 16 novembre 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
mercredi 4 décembre 2013 de 16 h 00 à 19 h 00

Réforme des rythmes scolaires

Le Maire explique, qu'en vue d'appliquer la nouvelle loi sur la réforme des rythmes scolaires, une réunion a eu lieu avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves pour débattre sur le choix du mercredi ou du samedi matin. Après concertation, le mercredi matin a été choisi. Il insiste sur la volonté de la municipalité d'intégrer les acteurs de cette réforme au sein des débats. L'adjointe chargée des affaires scolaires précise que le choix du samedi matin ferait l'objet d'une dérogation spéciale et que cette décision dépend d'un territoire et non d'une seule commune. Elle propose de rencontrer des personnes qui ont déjà mis la réforme en place depuis la rentrée de septembre et refera le point sur les informations ainsi collectées au prochain conseil.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, décide à l'unanimité de mettre en place de nouveaux horaires scolaires à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 30 ;
- mercredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Questions diverses

- Proximarché : nouveau Point Relais Poste depuis début septembre ; une boîte aux lettres sera installée près de Proximarché en remplacement de celle de la boulangerie.
- Logement communal au 8 Grande Rue (au-dessus du magasin Proximarché) : départ des locataires pour la fin du mois d'octobre ; une annonce sera faite pour informer que le logement est vacant. Le loyer restera modéré mais les charges de chauffage, après délibération du conseil municipal, seront augmentées pour passer à 150 € mensuels.
- Association Musicale du Plateau : les formations musicales du secteur de Nancray, Saône, Montfaucon et Mamirolle se sont regroupées pour offrir des cours de solfège et musique aux enfants dans des conditions optimales. Les résultats observés depuis la rentrée et les impressions des enseignants et des utilisateurs sont extrêmement encourageants (à noter que la commune met à disposition gracieusement la salle René Tatu pour l'enseignement musical).

Prochain conseil municipal : 15 novembre 2013 à 19 H 00.

Fin de la séance à 21 h 00.





Enquête publique Plan local d'urbanisme

L'enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.) et l'abrogation de la carte communale de la commune de Nancray se déroulera du lundi 4 novembre au mercredi 4 décembre 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, hors jours fériés, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier et le registre d'enquête seront consultables par le public, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur Léon BILLEREY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Besançon et Monsieur Serge LUNEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

lundi 4 novembre 2013 de 16 h 00 à 19 h 00
samedi 16 novembre 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
mercredi 4 décembre 2013 de 16 h 00 à 19 h 00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier de plan local d'urbanisme et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur, par écrit, à la mairie (1 place de la Mairie, 25360 Nancray).

Le Maire,
Jean-Pierre MARTIN



Passez aux couches lavables

Essayez gratuitement les couches lavables pour votre enfant



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**

Une couche lavable : qu'est-ce que c'est ?

Les couches lavables ont bien changé.
Elles ne ressemblent plus aux langes de
nos grands-mères, tant sur le plan de
l'efficacité que sur le plan esthétique...

Elles sont composées :

- d'une partie absorbante en bambou, tencel, chanvre ou coton,
- d'une partie imperméable.

Ces deux parties sont :

- soit distinctes (une couche absorbante + une culotte de protection imperméable),
- soit combinées entre elles (partie absorbante pressionnée dans la culotte, ou couche avec une poche dans laquelle on glisse l'absorbant).

Elles **s'utilisent facilement** grâce aux fixations par bande auto-agrippante ou boutons-pression.

C'est sûr, elles n'ont plus rien à envier aux couches jetables !



Un kit d'essai gratuit pour tester avant d'acheter

Le SYBERT vous prête gratuitement un kit d'essai de couches lavables pour tester leur usage au quotidien et vous aider à faire votre choix parmi les nombreux modèles existants.

Ce kit s'adresse aux parents et aux assistantes maternelles ayant des enfants en bas âge et habitant sur le territoire du SYBERT.

Les kits sont composés de 16 modèles de couches différents et sont proposés en deux tailles :

- taille S (de 3 à 5 kg)
- taille M (de 5 à 10 kg)

MODALITÉS DE PRÊT DU KIT

Il est prêté pour une durée de 15 jours

- Une pièce d'identité et un justificatif de domicile seront demandés lors du prêt du kit
- Une formation d'une heure sera dispensée au moment du retrait (explications de base, conseils pour le lavage, description des modèles proposés...)
- Le retrait se fera dans un des lieux de permanence du SYBERT, en accord avec la personne chargée du prêt des kits

Les avantages des couches lavables

1 Faire des économies avec les couches lavables *

		Achat	Lavage	Total
Couches lavables	1 ^{er} enfant	800 €	250 €	1 050 €
	2 ^{ème} enfant	0 €	250 €	250 €
Couches jetables (20 cts la couche)	1 ^{er} enfant	1 200 €	0 €	1 200 €
	2 ^{ème} enfant	1 200 €	0 €	1 200 €

* Ce calcul est basé sur des coûts moyens.

2 L'intérêt sanitaire

Moins d'érythème fessier, moins de risque allergique, pas de produit chimique en contact avec la peau de l'enfant. Rappelez-vous qu'un enfant portera une couche 24h/24h durant plus de deux ans !

3 Réduire ses déchets et maîtriser le coût lié à la gestion des déchets

Un enfant produira une tonne de couches jetables de la naissance à la propreté (deux ans et demi).



CONTACT

- Prêt des kits d'essai
coucheslavables.sybert@gmail.com
06 87 22 97 95
- SYBERT, service prévention
prevention@sybert.fr
03 81 65 02 13